



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**DATE DE CONVOCATION**

**17 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux,  
Le 24 novembre à vingt heures trente,  
Les membres du Conseil Municipal légalement  
convoqués se sont réunis, en séance publique,  
sous la présidence de Patrick RALLET, Adjoint au  
Maire en l'absence de Ghislaine HAUETER,  
Maire de FRENEUSE.

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

<b>En Exercice</b>	<b>27</b>
<b>Présents</b>	<b>20</b>
<b>Votants</b>	<b>23</b>

**Etaient présents :**

**MM.** Cédric BURGNIES, Jessica CHIKHI, Florence DUFOIX, Nicolas DUVAL, Sandra ERARD, Sandrine FRAYSSE, Ephraïm JOUY, Renaud LAVARENNE, Luc LEFEVRE, Patrice LEMAIRE, Adrien LESEC, Corinne MANGEL, Abdelmajid MARFAK, Céline MARQUES, Alain PARMENTIER, Vincent RADET, Patrick RALLET, Mireille ROUSSEAU, Myriam TLEMSANI, Caroline ZARIC.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents ayant donné pouvoir (article L. 2121-20  
du Code Général des Collectivités Territoriales) :**

**MM.** Filipe LOPES a donné pouvoir à Vincent RADET, Betty PILARCZYK a donné pouvoir à Mireille ROUSSEAU, Maëva ROBIN a donné pouvoir à Sandrine FRAYSSE.

**Absents excusés :**

**MM.** Ghislaine HAUETER, Séverine BREDEL, Aïssata FOYO, Christophe RENTE.

Monsieur Adrien LESEC a été élu secrétaire de séance.

**OBJET :**

**DECISION  
MODIFICATIVE  
N°3**

**DECISION MODIFICATIVE N° 3**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-1 et suivants ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n° 2022/029, en date du 14 avril 2022, portant approbation du budget communal ;

**Considérant** qu'après le vote d'un budget primitif, le Conseil Municipal a la possibilité de le modifier jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique, en adoptant des décisions modificatives, afin de prendre en compte les modifications des opérations retenues et certaines opérations se déroulant dans l'année et non prévues initialement,

**Considérant** que depuis lors, des situations nouvelles se sont fait jour, en dépenses et recettes,

**Considérant** la nécessité de procéder aux modifications telles que figurant dans les tableaux ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget communal,

Un décision modificative n° 3 du budget principal est proposée afin de prendre en considération :

- Une inscription d'un montant de 9 920 € sur l'article 6574, afin d'accorder une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Paul Eluard pour la réalisation de la classe de découverte à la neige pour 2 classes, 1 de CM2 et l'autre de CM1/CM2.

Le total des ajustements se présente de la façon suivante :

<b>Crédits à réduire en dépenses de fonctionnement</b>			
Chapitre	Article	Objet	Montant
023	023	Virement section investissement	-9 920.00€
<b>Total</b>			<b>-9 920.00€</b>
<b>Crédits à ouvrir en dépenses de fonctionnement</b>			
65	6574	Subventions de fonctionnement aux associations	+9 920.00€
<b>Total</b>			<b>+9 920.00€</b>

<b>Crédits à réduire ou ouvrir en dépenses d'investissement</b>			
Opération ou Chapitre	Article	Objet	Montant
174	2128	Enfouissement de réseaux - EP	-9 920.00€
<b>Total</b>			<b>-9 920.00€</b>
<b>Crédits à réduire ou ouvrir en recettes d'investissement</b>			
021	021	Virement section de fonctionnement	-9 920.00€
<b>Total</b>			<b>-9 920.00€</b>

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE la décision modificative n°3**

**Article 1<sup>er</sup> :**

D'inscrire dans la décision modificative n°3 du budget principal de la ville les crédits nécessaires aux comptes par chapitre et opération selon le détail ci-joint et dont la balance s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	0,00€	0,00€
Section d'investissement	- 9 920,00€	- 9 920,00€

**Article 2 :**

De charger Madame le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Freneuse le 25 novembre 2022

Acte exécutoire

Le Maire,



Grislaine HAUETER